



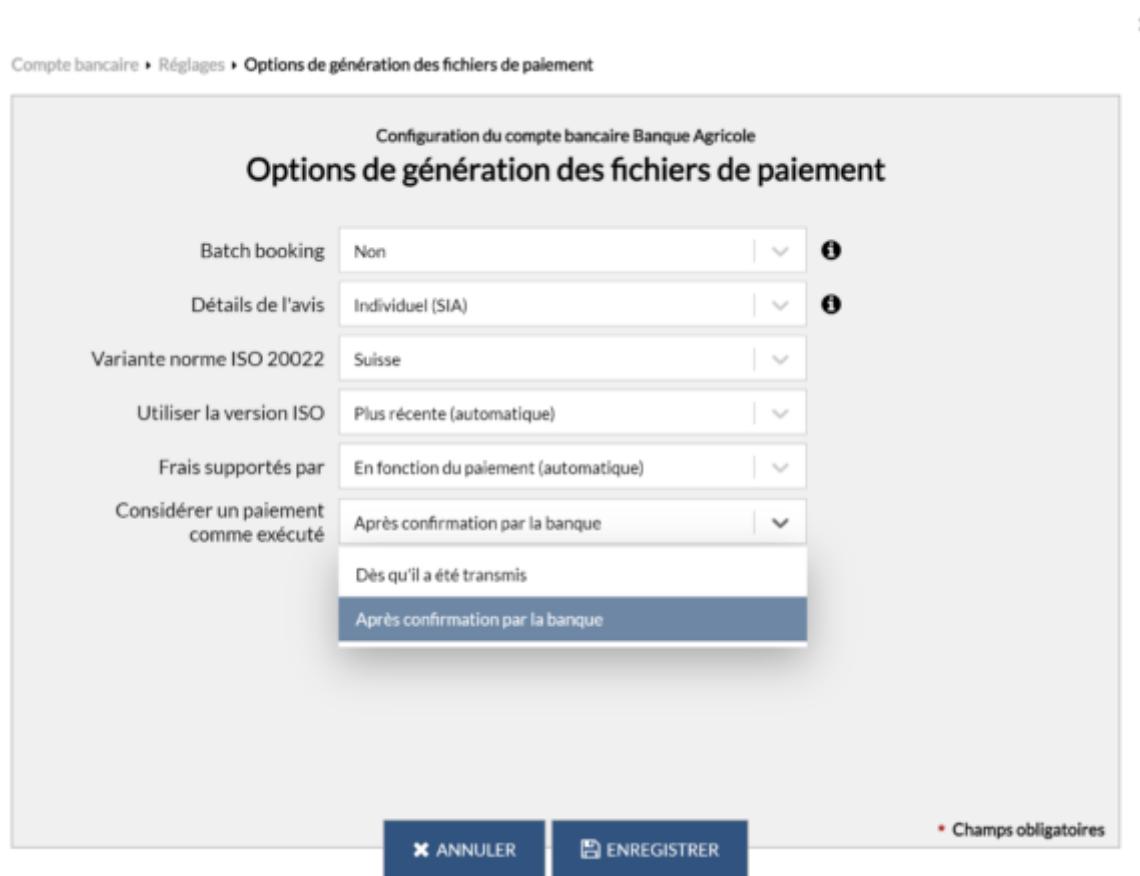
# Crésus Banking

## 5.1 - Traitement des paiements refusés

## 5.1 - Traitement des paiements refusés

Un ordre de paiement transmis depuis Crésus Banking peut être considéré comme « exécuté » soit immédiatement après l'envoi du fichier **pain.001** à la banque, soit après que la banque a confirmé la transaction (via le fichier importé **camt.053**).

L'option souhaitée est à sélectionner dans les *Réglages du compte bancaire > Fichiers de paiement > Considérer un paiement comme exécuté...* :



Compte bancaire > Réglages > Options de génération des fichiers de paiement

Configuration du compte bancaire Banque Agricole

Options de génération des fichiers de paiement

Batch booking	Non	ⓘ
Détails de l'avis	Individuel (SIA)	ⓘ
Variante norme ISO 20022	Suisse	ⓘ
Utiliser la version ISO	Plus récente (automatique)	ⓘ
Frais supportés par	En fonction du paiement (automatique)	ⓘ
Considérer un paiement comme exécuté	Après confirmation par la banque	ⓘ
	Dès qu'il a été transmis	
	Avant confirmation par la banque	

Après confirmation par la banque

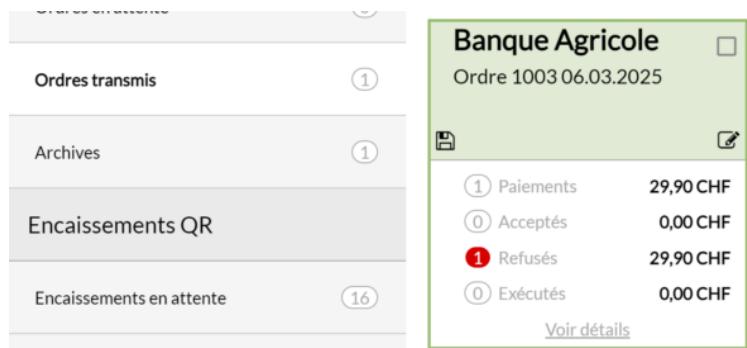
• Champs obligatoires

ANNULER ENREGISTRER

Si vous avez choisi de considérer un paiement comme exécuté « *dès qu'il a été transmis* », il vous faut alors être attentif à l'exécution effective du paiement en question. Par exemple, si le numéro de compte du destinataire est faux, ou si le solde de votre compte ne permet pas d'effectuer le versement, le paiement sera refusé par votre banque alors que Crésus Banking l'aura déjà considéré comme exécuté.

Par conséquent, il faut indiquer que cet « *ordre transmis* » a été « *refusé* ».

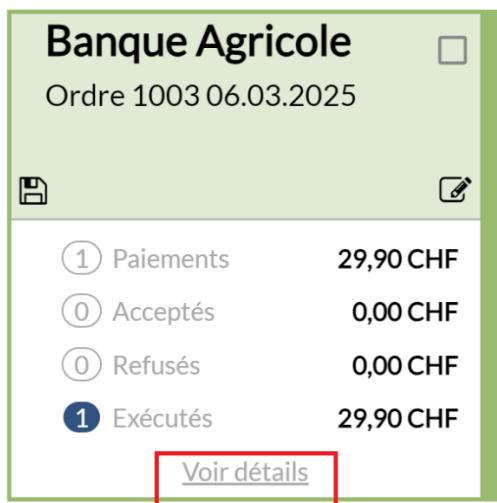
**Si vous utilisez un canal de communication** (§8 Les canaux de communication (EBICS, API)), alors le fichier **pain.002** généré par la banque est automatiquement pris en compte lors de l'importation des fichiers depuis Crésus Banking. En général, ce fichier **pain.002**, qui consigne le statut des différents paiements, indique à Crésus que le versement n'a pas pu être effectué, et l'ordre transmis est immédiatement signalé comme « *refusé* » :



Statut	Montant
1 Paiements	29,90 CHF
0 Acceptés	0,00 CHF
1 Refusés	29,90 CHF
0 Exécutés	0,00 CHF

En revanche, **si vous n'utilisez pas de canal de communication**, il vous faut saisir cette information manuellement. Pour ce faire :

- Passez en *mode complet*.
- Rendez-vous dans la section *Ordres transmis*, trouvez l'ordre refusé en question et cliquez sur *Voir détails* :



Statut	Montant
1 Paiements	29,90 CHF
0 Acceptés	0,00 CHF
0 Refusés	0,00 CHF
1 Exécutés	29,90 CHF

- Sélectionnez le paiement et cliquez sur le bouton *Traiter manuellement* :

✓ Traiter manuellement

- Dans le dialogue qui s'ouvre, sélectionnez l'état *Refusé*, puis validez avec *OK*:

